

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : **MASTIC MULTI SUPPORTS**  
Code du produit : **IT148**  
Groupe de produits : Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**IRONTEK SAS** contact@irontek.fr  
37 Lotissement industriel de la Gare, www.irontek.fr  
83500 La Seyne-sur-Mer Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10  
FRANCE

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226  
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319  
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 H361d  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1 H372  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

styrène

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence (CLP)**

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Phrases EUH**

: EUH208 - Contient (dichlone (ISO)), (2,2'-(m-tolylimino)diethanol). Peut produire une réaction allergique.

**Réglementation des pays scandinaves**

Danemark

Code MAL

: 4-6

**2.3. Autres dangers**

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

**RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants**
**3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
styrène	(N° CAS) 100-42-5 (N° CE) 202-851-5 (N° Index) 601-026-00-0	10 - 20	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 1, H372 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol	(N° CAS) 38668-48-3 (N° CE) 254-075-1	0,1 - 1	Acute Tox. 2 (Oral), H300 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
2,2'-[ (4-methylphenyl)	(N° CAS) 3077-12-1 (N° CE) 221-359-1	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
2,2'-(m-tolylimino)diethanol	(N° CAS) 91-99-6 (N° CE) 202-114-8	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373
dichlone (ISO)	(N° CAS) 117-80-6 (N° CE) 204-210-5	0,025 - 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins général	:	Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.
Premiers soins après inhalation	:	sujet de respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Premiers soins après contact oculaire	:	Laver à l'eau en écartant les paupières durant plusieurs minutes et consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Consulter un médecin en cas de malaise.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	:	Sable. Dioxyde de carbone. de la poudre d'extinction.
Agents d'extinction non appropriés	:	Eau. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Protection en cas d'incendie	:	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
------------------------------	---	---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales	:	Porter un vêtement de protection approprié. Prévenez les usagers de la route et les passants d'évacuer la zone de danger.
-------------------	---	---

#### **6.1.1. Pour les non-secouristes**

Équipement de protection	:	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
--------------------------	---	--

#### **6.1.2. Pour les secouristes**

Équipement de protection	:	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
--------------------------	---	--

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Procédés de nettoyage	:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
-----------------------	---	--

Autres informations	:	Ne pas rincer à l'eau.
---------------------	---	------------------------

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

RUBRIQUE 7. RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
---	---	--

Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Retirer les vêtements contaminés.
-------------------	---	---

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage	:	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
------------------------	---	--

Lieu de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé.
------------------	---	---------------------------------------

Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Stocker dans un récipient fermé.
--	---	----------------------------------

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<i>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:</i>	
<b>100-42-5 styrène</b>	
VME	Valeur momentanée: 200 mg/m <sup>3</sup> , 46,6 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m <sup>3</sup> , 23,3 ppm R2, risque de pénétration percutanée, (15)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Protection des mains:</b>
des gants de protection
<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes bien ajustables
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Porter un masque approprié

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 145 °C
Point d'éclair	: 31 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non auto-inflammable
Pression de vapeur	: 6 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 95000 mPa·s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,2 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 8,9 vol %

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0,93 %
---------------	----------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<i>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</i>		
<i>100-42-5 styrène</i>		
Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	11,8 mg/l (rat)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Mastic polyester 1.5kg</b>	
Ecologie - sol	Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Dangereux pour l'eau (WGK 2).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Mastic polyester 1.5kg</b>
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination




### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport** **IT148**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
UN 3269	UN 3269	UN 3269	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER	TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER	Polyester resin kit	Non applicable
<b>Description document de transport</b>			
UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER ( ), 3, III, (E)	UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, II	UN 3269 Polyester resin kit, 3, II	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
3	3	3	Non applicable
			Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
III	II	II	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
**Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR) : F3  
 Dispositions spéciales (ADR) : 236, 340  
 Quantités limitées (ADR) : 5l  
 Quantités exceptées (ADR) : E0  
 Instructions d'emballage (ADR) : P302, R001  
 Catégorie de transport (ADR) : 3  
 Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2  
 Code de restriction en tunnels (ADR) : E

**Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG) : 236, 340  
 Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
 Quantités exceptées (IMDG) : SP340  
 Instructions d'emballage (IMDG) : P302  
 N° FS (Feu) : F-E  
 N° FS (Déversement) : S-D  
 Catégorie de chargement (IMDG) : B  
 Propriétés et observations (IMDG) : Polyester resin kits consist of two components: a base material (flammable liquid, packaging group II) and an activator (organic peroxide), each separately packed in an inner packaging.

**Transport aérien**

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0  
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y370  
 Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1kg

**Mastic Multi Supports****IT148**

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 370
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 370
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 5kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A66, A163
Code ERG (IATA)	: 3L

**Transport par voie fluviale**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 0,93 %

**15.1.2. Directives nationales****Pays-Bas**

Waterbezwaarlijkheid	: 10 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen; kan in het aquatisch milieu op lange termijn schadelijke effecten veroorzaken.
Saneringsinspanningen	: A - In principe niet lozen; zo ja, dan toepassen van beste bestaande technieken
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: styrène est listé

**Danemark**

Classe de danger d'incendie	: Classe II-1
Unité de stockage	: 5 litre
Remarques concernant la classification	: R10 <H226;H315;H319;H361d;H372;H412>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**Mastic Multi Supports**
**IT148**
**RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Abréviations et acronymes:</b>	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
<b>Texte intégral des phrases H et EUH:</b>	
Acute Tox. 2 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 2
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient (dichlone (ISO)), (2,2'-(m-tolylimino)diethanol). Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.